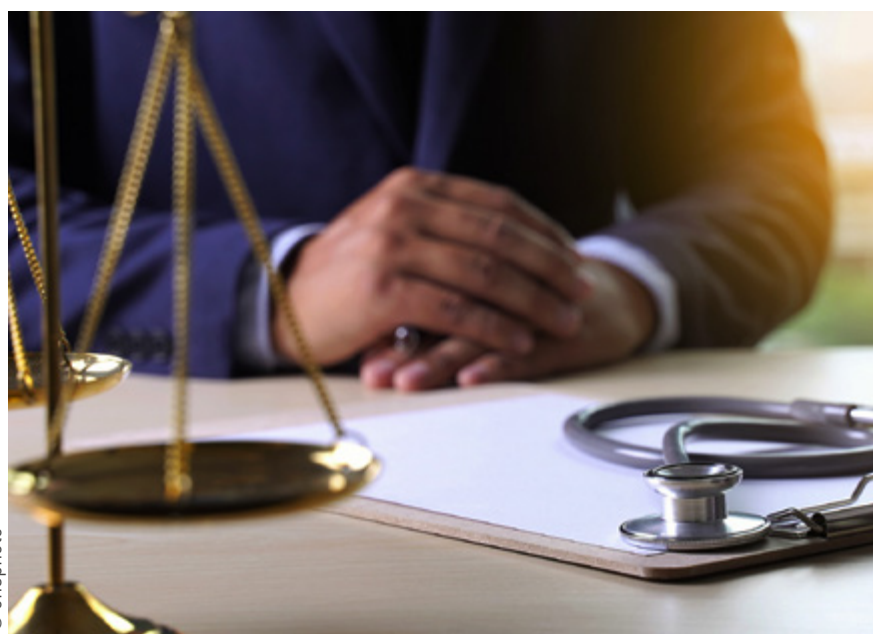


## À la une

## L'anormalité du dommage

note par Laura VITALE sous Cass. 1<sup>re</sup> civ., 6 avr. 2022

Par un arrêt rendu en formation de section et promis aux honneurs du Bulletin, la Cour de cassation affine la définition de l'anormalité du dommage lorsque l'intervention médicale a eu pour effet d'accélérer la survenance de troubles.



© onephoto

## Actualité

## Gestion des RH dans la magistrature : de l'émiettement à un modèle en miettes

focus

## Doctrine

## L'intérêt général par le travail

étude par Julien FAIDHERBE

## Technique

## Honoraires après services rendus : une jurisprudence en trompe-l'œil

étude par Florent LOYSEAU DE GRANDMAISON

## Jurisprudence

## L'autonomie de la compensation judiciaire

note par Marc MIGNOT sous Cass. 1<sup>re</sup> civ., 11 mai 2022

## Gazette Spécialisée

## DROIT BANCAIRE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Myriam ROUSSILLE

Agréée des facultés de droit, professeure à l'université du Mans, directrice de l'IEJ du Mans

AVEC LA PARTICIPATION DE

Rodolphe BIGOT, Nicolas BOULLEZ, Amandine CAYOL, Antoine GOUËZEL, Caroline HOUIN-BRESSAND, Sophie MOREIL, Juliette MOREL-MAROGER, Olivier SALATI et Guillaume VALDELIÈVRE



# Les outils de la défense des deux côtés de la barre

➤ **SAMEDI 17 SEPTEMBRE 2022**

9H00-17H00 / Impérial Palace (Annecy)

Formation sous la direction scientifique de **Philippe Vouland, François Saint-Pierre et Marie Burguburu**,  
avocats et co-directeurs de l'Institut de défense pénale

## PROGRAMME

08H45 Accueil des participants

09h00 Début de la formation

### LES FONDAMENTAUX TOUJOURS RÉPÉTÉS

- . Secret professionnel (Presse justice confrères)
- . La relation avec le client
- . La question des écoutes
- . L'immunité

**Mathieu BOISSAVY**, avocat (Paris, New York), vice-président de la commission  
Libertés et droits de l'Homme au Conseil national des barreaux

### ÊTRE UTILE AVANT L'AUDIENCE

GAV, CI, Instruction, IPC, demandes d'actes, expertise,  
la fin d'instruction

**Karine BOURDIE**, avocate (Paris), co-présidente de l'Association  
des Avocats Pénalistes (ADAP)

### L'AUDIENCE CORRECTIONNELLE ET CRIMINELLE

- . Comment se préparer ?
- . Les questions aux témoins et experts
- . Les incidents contentieux
- . Le donné acte

**Patricia LYONNAZ**, ancienne Bâtonnière (Annecy)

12h15 Questions de la salle

12h30-14h00 Cocktail déjeunatoire

### LE POST PÉNAL QUI S'ANTICIPE

- . Maîtriser la question des remises de peine, l'application  
de la loi dans le temps et le régime de confusion de peines
- . Demander une confusion (par conclusions, en plaidant  
ou plus tard)

**Céline CARRU**, avocate (Marseille)

### LES RECOURS : Y PENSER DÈS LE DÉBUT

Cour de cassation, QPC, CEDH, CJUA : que faire en amont ?

**François SAINT-PIERRE**, avocat (Lyon, Paris)

16H45 Questions de la salle

17H00 Fin de la formation

## OBJECTIFS

À l'issue de la formation, le participant sera en mesure de :

- Maîtriser les outils de la défense, de l'arrestation à l'audience
- Mieux cerner comment être utile avant l'audience et les clés  
de la relation avec le client
- Anticiper les différentes formes de peines et la préparation  
des recours

## PUBLIC CONCERNÉ

Avocats

Prérequis : aucun prérequis spécifique n'est nécessaire

Formation en présentiel, dans le respect des normes sanitaires  
et de distanciation sociale en vigueur au 17 septembre.  
Annulable et remboursable gratuitement jusqu'à 3 jours avant  
la manifestation !

TARIF JOURNÉE : 375 € HT (soit 450 € TTC)

INSCRIPTION : [https://lext.so/5V\\_30I](https://lext.so/5V_30I)

Date limite d'inscription (dans la limite des places  
disponibles) : Vendredi 16 septembre 2022 à 12h

RELATION CLIENTS : Claire Lorentz

[claire.lorentz@lextenso.fr](mailto:claire.lorentz@lextenso.fr) | 01 40 93 40 81



Validez 7H de formation  
auprès du CNB !



Les formations Lextenso  
sont certifiées Datadock



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense  
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

P-DG, Directeur de la publication : Bruno Vergé  
Directrice générale déléguée : Emmanuelle Filiberti  
Présidente du Conseil scientifique :  
Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie  
Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach  
Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck  
et Samuel Seroc  
Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville  
Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :  
Tél. : 01 40 93 40 00  
Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :  
Tél. : 01 40 93 40 40  
Courriel : abonnements@lextenso.fr

Publicité : benoit.favre@lextenso.fr  
Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2022  
\* Prix TTC au n° : 20 €  
+ frais de port  
\* Abonnement France (un an) :  
Journal seul : 540,11 € TTC  
Recueils + table seuls : 525,82 € TTC  
Journal, recueil + table : 723,89 €  
\* Abonnement étranger (un an) :  
Journal seul : 609 €  
Journal, recueil + table : 819 €

Internet : [gazette-du-palais.fr](http://gazette-du-palais.fr)  
Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0523 T 83097  
ISSN 0242-6331  
Dépôt légal à parution  
Imprimé par Duplprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,  
53101 Mayenne CEDEX  
sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres  
recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),  
issus de forêts gérées durablement ;  
impact gaz à effet de serre  
pour un exemplaire : 184 g éq. CO<sub>2</sub>



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :  
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,  
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par  
courriel en format word à [redactiongp@lextenso.fr](mailto:redactiongp@lextenso.fr)  
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas  
de page et espaces compris).  
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits  
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon  
suivante : GPL 7 déc. 2021, n° GPL430b0.  
Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant  
unique permettant de retrouver directement l'article  
via un moteur de recherche ou sur [www.labase-lextenso.fr](http://www.labase-lextenso.fr)

## Actualité

- GPL437h8 ■ Gestion des RH dans la magistrature : de l'émiettement  
à un modèle en miettes 3
- GPL437h2 ■ Les 15 propositions de Paris Place de droit pour numériser  
la justice commerciale française 5
- GPL437d5 ■ « Il n'y a plus de doute sur l'identité de l'institution  
qui représente la profession »  
entretien avec Thierry WICKERS 8

## Doctrine

- GPL434z1 ■ L'intérêt général par le travail  
étude par Julien FAIDHERBE 10

## Technique

- GPL437h6 ■ Honoraires après services rendus : une jurisprudence  
en trompe-l'œil  
étude par Florent LOYSEAU DE GRANDMAISON 14

## Jurisprudence

- GPL436z9 ■ L'anormalité du dommage  
note par Laura VITALE sous Cass. 1<sup>re</sup> civ., 6 avr. 2022 18
- GPL436z6 ■ L'autonomie de la compensation judiciaire  
note par Marc MIGNOT sous Cass. 1<sup>re</sup> civ., 11 mai 2022 21
- GPL436r3 ■ *Fraus omnia corrumpit* en matière de responsabilité pénale  
d'une société absorbante pour des faits commis par la société absorbée  
note par Fabien VESSIO sous Cass. crim., 13 avr. 2022 24
- GPL436r5 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation  
par Catherine BERLAUD 28
- GPL435b0 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État  
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 34
- GPL437c7 ■ Chronique de jurisprudence de droit et de déontologie  
de la profession d'avocat  
sous la direction de Jean VILLACÈQUE  
avec la collaboration d'Alain ANDORNO, Bertrand de BELVAL, Jean-Luc GAINETON  
et Daniel LANDRY <https://lext.so/GPL437c7>



## Gazette Spécialisée

### DROIT BANCAIRE

37

Sous la responsabilité scientifique de  
Myriam ROUSSILLE